

RENTRÉE

SCOLAIRE

#2023
2024



ladrome.fr



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

DOSSIER
DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE

2023/24

Collégiens et collèges au cœur des priorités du Département de la Drôme

C'est la rentrée pour les 25 902 collégiens drômois ! Collectivité en charge des collèges, le Département est pleinement engagé pour l'éducation et met tout en œuvre pour que les élèves puissent étudier dans les meilleures conditions. En 2023/24, le Département de la Drôme consacrera un budget de **82 M€** pour l'éducation et la jeunesse.

Tout d'horizon des mesures prises pour que chaque jeune puisse bénéficier des meilleures conditions pour réussir sa scolarité et évoluer au sein de son collège :

- **Ouverture d'un nouveau collège : le collège départemental de l'Hermitage à Mercurol-Veunes.**
- Poursuite des travaux de construction du **futur collège de Suze-la-Rousse** (livraison prévue en 2025).
- **Restructuration des collèges** selon le référentiel départemental « collège de demain » à Cléon d'Andran, La Chapelle-en-Vercors...
- **Poursuite des travaux de réaménagement des cours des collèges** avec des travaux de désimperméabilisation des sols et de végétalisation dans les collèges de Gérard GAUD à Bourg-lès-Valence et André COTTE à Saint-Vallier.
- **Des équipements numériques de plus en plus intégrés aux usages pédagogiques** et porteurs d'une ouverture des établissements scolaires sur leur écosystème local avec la poursuite du projet de tiers lieu éducatif et inclusif au collège Marcel Pagnol.
- **Maintien d'un soutien exceptionnel au dispositif de la carte Top Dep'Art** avec 25 € pour la pratique sportive et culturelle de

collégiens, ainsi qu'une offre diversifiée et une meilleure couverture territoriale avec plus de 800 partenaires.

- **Poursuite du plan « Tous à vélo au collège »** qui vise à faciliter, dynamiser et sécuriser la pratique quotidienne du vélo des collégiens.
- **Organisation de « Jeux des Collégiens 26.4 »**, une grande fête du sport autour des Jeux Olympiques à destination de 1000 élèves en juin 2024, à quelques jours du passage de la Flamme Olympique, le 20 juin 2024.
- **Une restauration collective toujours plus bio, plus saine, plus locale, plus durable** avec la poursuite de la démarche de labellisation ECOCERT des restaurants scolaires. Les collèges maintiennent en 2023 45 % de bio en moyenne, et les objectifs de la loi Egalim sont atteints avec 51,5 % de produits durables dans les assiettes (objectif réglementaire 50 %).

Des actions éducatives « clés en main » avec une découverte des stations de la Drôme et du Vercors pour tous les 6^e via l'action « Tous les 6^e à la montagne », une sensibilisation au décryptage de l'information pour tous les 5^e avec « Détox l'Infox » et un accès au musée départemental de Vassieux pour les 3^e.

Maintien des tarifs de restauration à un niveau contenu soit 3,45 € par repas malgré la forte augmentation du coût des denrées et de l'énergie.

Déploiement du « Plan Photovoltaïque » depuis l'été 2023. D'ici 2024, près de 6000 m² seront positionnés sur toits des collèges drômois. Ces installations correspondent à la consommation électrique de 11 collèges.

SOM- MAIRE

- 1. BÂTIMENTS : DES ÉQUIPEMENTS MODERNES ET DE QUALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE** **P4**
- 2. 400 AGENTS AU SERVICE DES COLLÉGIENS** **P8**
- 3. UN ACCOMPAGNEMENT ET UN ACCÈS FACILITÉ AUX AIDES POUR LES FAMILLES** **P9**
- 4. L'EXCELLENCE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE BIO, LOCAL ET QUALITE GUSTATIVE** **P10**
- 5. LA PARTICIPATION DES COLLÉGIENS AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT** **P11**
- 6. UNE LARGE PALETTE D'ACTIONS ÉDUCATIVES** **P12**
- 7. LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE UN ENGAGEMENT DURABLE** **P13**
- 8. DES COLLÉGIENS QUI BOUGENT** **P14**

1. BÂTIMENTS : DES ÉQUIPEMENTS MODERNES ET DE QUALITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Chaque année, des opérations de modernisation et de construction des établissements sont menées en concertation avec la communauté éducative et les communes. Le Département est particulièrement vigilant à la sécurité, à la haute qualité environnementale, à l'écoconstruction, à l'accessibilité, et à la qualité des espaces de vie et de travail dans les collèges.

30 M€

INVESTIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 PAR LE DÉPARTEMENT POUR AMÉLIORER LES BÂTIMENTS DES COLLÈGES.

3 M€/AN

INVESTIS PAR LE DÉPARTEMENT POUR LES RÉPARATIONS ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COLLÈGES.

PROJETS MAJEURS

DE CONSTRUCTION ET D'ÉQUIPEMENTS



MERCUROL-VEAUNES

Le collège départemental de l'Hermitage de Mercurol-Veaunes ouvre ses portes

**Montant : 34 M€
dont 1,3 M€ de la commune,
1,1 M€ de Arche agglo
et 1 M€ de l'État**

Construction et équipement du collège départemental de l'Hermitage à Mercurol-Veaunes

Ouverture septembre 2023

Après le collège Joséphine BAKER de Saint-Donat-sur-l'Herbasse en 2022, un nouveau collège ouvre ses portes à la rentrée 2023 : le collège de l'Hermitage à Mercurol-Veaunes.

Ce nouvel établissement de 750 élèves va soulager le collège de Tournon dans l'Ardèche qui accueillait des collégiens drômois et rendra la carte scolaire plus cohérente.

En plus d'un bâtiment de 7000 m² à énergie positive avec un chauffage par géothermie, 500 m² de panneaux photovoltaïques et une utilisation massive du bois des Alpes, le projet comprend un gymnase financé en partie par la commune et un plateau sportif. Conçu suivant le référentiel « collège de demain » co-construit avec les acteurs de l'éducation en collège, ce collège s'appuiera sur des espaces innovants plus ouverts et mutualisables.

Cet établissement revêtira une dimension « apprenante », en lien avec les compétences de chef de file des Solidarités humaines et de l'insertion professionnelle du Département en confiant des missions d'entretien et d'aide à la restauration confiées à une entreprise d'insertion..



Poursuite du chantier du futur collège de Suze-la-Rousse

Construit en remplacement du collège Do Mistrau, ce nouvel établissement d'une capacité de 500 à 600 élèves permettra d'accueillir les effectifs du collège actuel et les élèves drômois actuellement scolarisés dans le Vaucluse. Conçu par l'architecte Rudy RICCIOTTI (MUCEM, stade Jean Bouin à Paris...), le collège situé à l'entrée ouest de la ville va se fondre dans le paysage pour satisfaire aux demandes des Bâtiments de France en raison de la proximité du château de Suze-la-Rousse (XI^e siècle). Une solution complémentaire a en outre été déployée durant le printemps dernier afin de prévenir tout risque d'inondation. L'ouverture de l'établissement est prévue pour la rentrée 2025. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, qui comprend le collège et les travaux des abords, estimée à **24 M€**.

Montant : 24 M€, dont 1 M€ de l'État et 1,7 M€ de la commune.

RÉNOVATION

MODERNISATION EN COURS

CLÉON D'ANDRAN

Collège Olivier DE SERRES Cléon d'Andran

Livraison septembre 2024

Dans le cadre du programme de rénovation et de modernisation des collèges, cet établissement fait actuellement l'objet d'une restructuration complète. Le chantier intègre l'aspect thermique (remplacement de la chaudière au fioul par des radiateurs électriques avec une isolation renforcée) et la qualité d'air dans les classes (installation de sondes CO2 et de ventilations double flux). La salle polyvalente, les logements, l'atelier et les salles de technologie ont été réalisés pour la rentrée 2022. La rénovation de la cour, des locaux de l'administration et des salles de classe sont en cours ou à venir.

Montant : 11 M€



**LE DÉPARTEMENT
FINANCE 3 COLLÈGES AU
SEIN DE CITÉS MIXTES,
DONT LES CHANTIERS
SONT PILOTÉS
PAR LA RÉGION :**

Cité mixte Camille VERNET /Valence

Restructuration - salles de classe du collège, salles de sciences, entrée, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, isolation thermique...

1^{ère} tranche réalisée : 18,7 M€ dont 6,5 M€ financés par le Département – 2^{ème} phase en cours d'étude.

Cité mixte Armorin /Crest

Restructuration - entrée et cour, salles de classe, bâtiments sciences, mises aux normes notamment accessibilité et thermique...

15 M€ dont 7 M€ financés par le Département.

Cité mixte Le Triboulet / Romans-sur-Isère

Rénovation thermique

8,7M€ dont 1,6 M€ pour le Département.

RÉHABILITATION DES INTERNATS

La réhabilitation-extension des internats des collèges drômois est un gage de l'accès à l'éducation pour tous. L'objectif de ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre d'un référentiel « internat de demain » co-construit avec les collégiens, les parents et les encadrants, est d'accueillir les collégiens dans un environnement favorisant l'apprentissage, le bien être, le respect et la vie en groupe.

L'internat de La Chapelle-en-Vercors est en cours de modernisation (9,7 M€). Le projet porté par le Département vise à moderniser les conditions d'accueil des internes en offrant des espaces plus adaptés aux standards actuels et à isoler thermiquement le bâtiment avec une reprise de l'ensemble de la façade (fenêtres, menuiseries et murs). Avec des travaux en site occupé, il a été nécessaire de déplacer les internes dans d'autres structures. La totalité des élèves réintégrera l'internat à la fin de l'année 2023.

Cet internat a été labellisé Internat du XXI^e siècle et inscrit au plan de relance national.

Montant : 8,5 M, dont 1,7 M€ de l'État





RÉAMÉNAGEMENT DES COURS DES COLLÈGES

Avec des étés de plus en plus chauds et des canicules de plus en plus précoces, la température dans les bâtiments scolaires grimpe elle aussi. Conscient des enjeux liés au changement climatique, le Département porte un ambitieux programme de réaménagement des cours des collèges.

Après les collèges Jean-Etienne LAPASSAT à Romans-sur-Isère et Marc SEIGNOBOS à Chabeuil, les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation ont débuté début juillet à Gérard GAUD à Bourg-lès-Valence et André COTTE à Saint-Vallier.

Ces investissements d'environ **800 000 € pour chaque établissement** vont permettre de faire baisser la température des cours grâce au remplacement du revêtement actuel par des matériaux plus clairs qui laissent l'eau s'infiltrer (terre pleine, béton drainant...) et à la végétalisation. Au total, près d'une centaine d'arbres et arbustes issus d'espèces locales (érable, frêne, peuplier, tilleul...) seront plantés dans chaque collège. Avec une gestion différenciée des espaces verts, ces réaménagements vont favoriser la biodiversité. Ces réaménagements, co-construits avec les élèves et les équipes pédagogiques, visent également à rendre les cours plus agréables aux élèves, avec l'installation de nouveaux mobiliers (assises de différentes formes, équipements sportifs, fontaines à eau...), et des zones de jeux et de calme bien identifiées.

La première phase des travaux a eu lieu pendant les vacances scolaires d'été et concerne les interventions sur les sols et le mobilier. Pour respecter le cycle des végétaux, les plantations auront lieu lors des vacances scolaires d'automne.

La prochaine tranche de rénovation concerne les collèges de Cléon d'Andran, Loriol et Europa à Montélimar avec des travaux envisagés à l'été 2024.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COLLÈGES

Dans le cadre de son plan pluri-annuel de performance énergétique, le Département réalise chaque année des travaux. Cet été, les luminaires ont été remplacés par des LED dans deux collèges : **Daniel Faucher à Loriol et Revesz-Long à Crest.**



MISE EN ACCESSIBILITÉ POUR LES COLLÉGIENS EN SITUATION DE HANDICAP OU À MOBILITÉ RÉDUITE

Le Département a engagé des travaux de l'ordre de **1,5 M€ pour la mise en accessibilité de 7 collèges** : Montélimar (Monod), Chabeuil, Bourg-lès-Valence, Crest, Romans-sur-Isère (Malraux), Saint-Vallier, Le Grand Serre.



POURSUITE DU DÉPLOIEMENT NUMÉRIQUE



L'accès de tous les collégiens aux outils numériques est un objectif essentiel pour le Département. Pour accentuer l'offre en termes d'équipement dans un domaine particulièrement évolutif, le Département poursuit ses investissements (2,2 M€ en 2023).

Les collèges disposent ainsi de 4 950 postes informatiques (dont 700 renouvelés en 2023) et du Très Haut Débit (100 Mégas en fibre) pour tous les collèges. Tous les collèges sont désormais équipés d'un wifi non-permanent (750 bornes).

A partir de la rentrée 2023, 7 500 tablettes numériques seront déployées dans les collèges dont 3 500 individuelles et 4 000 partagées. Près de 1 000 tablettes ont déjà été renouvelées cette année, et 350 ajoutées (dont 140 pour le collège départemental de l'Hermitage).

Le parc audiovisuel de plus de 1 200 vidéoprojecteurs a été entièrement renouvelé depuis le démarrage du plan numérique en 2014, l'ensemble de ces dispositifs offrent de meilleures conditions d'apprentissage. Tous les collèges sont équipés et accompagnés sur l'impression 3D (38 imprimantes 3D soit une par collège). Sur le collège départemental de l'Hermitage, le Département va installer des dalles tactiles en remplacement des vidéoprojecteurs afin de permettre l'innovation dans la pédagogie interactive.

TIERS LIEU ÉDUCATIF ET INCLUSIF

Un tiers lieu numérique inclusif et éducatif, cofinancé par le Département et lauréat de l'appel à projets NINE (numérique inclusif, numérique éducatif) de la Banque des territoires, est installé au collège Marcel Pagnol à Valence. Il permet de déployer une dynamique collective animée par la communauté éducative en lien avec l'écosystème numérique local et l'enseignement supérieur au bénéfice des élèves, de leurs parents et du tissu économique local. Le Cré@l@bo a été inauguré le 25 avril 2023 par les élus du Conseil départemental en lien avec les services de l'Éducation nationale partenaires et la banque des territoires.

Le Département a également réalisé (été 2022) les aménagements et équipement nécessaires au fonctionnement de l'Educlab du collège de Buis-les-Baronnies. Cette installation implantée dans le cadre du projet Pegase piloté par l'Université Grenoble Alpes permet de mener une recherche sur les nouvelles pratiques pédagogiques et leurs impacts sur les apprentissages fondamentaux.



2. PRÈS DE 400 AGENTS AU SERVICE DES COLLÉGIENS

Les collégiens sont accueillis par 400 agents techniques départementaux qui assurent au quotidien l'accueil des élèves, la restauration, l'entretien et la maintenance des locaux.

Ils concourent au quotidien au bien-être des collégiens et de la communauté éducative. Ils portent une attention particulière à la qualité d'accueil en s'assurant que les salles de classe, les espaces communs, les sanitaires, les espaces

extérieurs soient propres et en bon état afin de proposer des conditions d'études optimales. Ils sont par ailleurs soutenus par :

- Une équipe mobile qui assure des remplacements de courte durée dans les établissements.
- Le recours ponctuel à des vacances horaires auprès d'associations d'insertion pour soutenir les équipes.
- Des accompagnements de proximité destinés à conforter et développer de nouvelles pratiques professionnelles.

Le référentiel qualité globale des conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens drômois est en cours de déploiement dans les établissements volontaires.



3. UN ACCOMPAGNEMENT ET UN ACCÈS FACILITÉ AUX AIDES POUR LES FAMILLES

LA CARTE TOP DÉP'ART une offre exceptionnelle prolongée

20 € POUR LE SPORT
20 € POUR LA CULTURE
ET PLUS D'ENTRÉES
GRATUITES POUR
LES COLLÉGIENS



BONUS
25 € POUR
ADHÉRER À UNE
ASSOCIATION



LES EXPLICATIONS

Pour les élèves de 6^e, la carte doit être commandée en ligne sur le site www.ladrome.fr

Pour les élèves des autres niveaux disposant déjà de la carte, les établissements scolaires valideront leurs dossiers en début d'année permettant ainsi l'activation automatique de la carte.

**BOURSES
DÉPARTEMENTALES
EN LIGNE**

Le Département soutient les familles dans la scolarité de leurs enfants avec une bourse allouée, sous conditions de ressources. Des bourses de 50 €, 70 €, 100 €, avec bonification de 30 € pour les internes, sont accordées selon trois tranches de revenus (coefficient CAF). Créer, compléter et consulter son dossier de demande de bourses sur : <https://boursescolleges.ladrome.fr> **Prochaine campagne de dépôt des demandes du 15 novembre 2023 au 30 juin 2024.**

Pour 2022/2023, ce sont plus de 82 000 € qui ont été attribués pour plus de 850 enfants.

Le Département permet à tous les collégiens drômois (public et privé) de bénéficier d'avantages liés à la culture, aux sports, aux loisirs... **La carte Top Dép'Art propose aux collégiens une offre diversifiée et une bonne couverture territoriale avec plus de 800 partenaires référencés pour la rentrée de septembre 2023.**

L'enveloppe exceptionnelle de 25 € pour faciliter la pratique artistique et sportive de collégiens est maintenue pour l'année scolaire 2023/2024, en complément des soutiens suivants :

› **répartition des portes-monnaies virtuels**

• **20 € pour le sport**

(achat de matériel sportif, adhésion annuelle dans un club sportif, piscine, patinoire...)

• **20 € pour la culture**

(livres, cinémas, cours de théâtre, musique...)

› **des entrées gratuites et une offre diversifiée :** le collégien et son accompagnant auront accès à 4 entrées gratuites

• entrée « **Patrimoine** » : (musée d'art contemporain à Montélimar, musée de Vassieux, musée de la chaussure à Romans, Châteaux de la Drôme, Auberge des dauphins à Saoû, Palais idéal du facteur cheval à Hauterives, Centre du patrimoine Arménien...)

• entrée « **Spectacle vivant** » : (Fêtes nocturnes de Grignan, Comédie de Valence, Lux, le Train Théâtre, le Théâtre de Die, la SMAC-Cordonnerie, la Gare à Coulisses ou l'ACCR-5^{ème} saison...)

• entrée ou activité gratuite, en hiver ou en été, dans les **stations drômoises**

• entrée gratuite pour **un match** de l'un des 5 club sportifs « élite » du Département de la Drôme.

Un onglet Top Dép'Art dans l'application LADROME est disponible pour faciliter son utilisation au quotidien : paiement, accès permanent au solde de la carte, géo localisation facilitée des partenaires.

Trouver les partenaires qui acceptent le paiement avec la carte Top Dép'Art
<https://carte-topdepart.ladrome.fr>

4. L'EXCELLENCE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

BIO, LOCAL ET QUALITÉ GUSTATIVE

L'éducation passe aussi par le goût. Afin que les collégiens acquièrent au plus tôt les bons réflexes alimentaires, le Département a mis en place une démarche volontaire pour proposer des repas **bio, locaux, sains, et durables** pour les 32 restaurants des collèges dont il assure la gestion directe.

L'objectif de la loi Egalim atteint pour les collèges de la Drôme. Depuis le janvier 2022, la loi Egalim impose à la restauration collective de servir au moins 50 % de produits de qualité (AOP, IGP, label rouge...) et durables ou 20 % de bio. Cet objectif est déjà atteint dans les collèges de la Drôme, avec une moyenne de 51.5 % de produits durables dans les assiettes. En 2023, les repas comportent en moyenne 45 % de produits bio, avec un niveau d'approvisionnement local exemplaire. A noter : 35 % des achats de denrées sont réalisés en circuits courts, ce qui représente **1 M€** injecté dans l'économie locale.

=> **Pionnier sur l'approvisionnement en bio et en produits locaux dans la restauration collective, le Département a développé un critère expérimental avec l'entreprise Ecocert sur la proportion de produits locaux dans les menus. Tous les collèges drômois vont être audités au regard de ce nouveau critère.**

Manger sain et gaspiller moins. C'est l'autre préoccupation du Département qui s'est engagé à réduire drastiquement les déchets alimentaires en transformant ses restaurants en selfs participatifs (1,5 M€). Autour d'îlots de distribution, l'élève se sert selon son appétit et son goût. Ainsi les déchets sont descendus à 36 gr par demi-pensionnaires en 2023 (moyenne nationale 120 gr en 2020), soit un total de 126 tonnes/an d'économies. Un gain éthique, écologique et financier (616 000 €/an) réaffecté à l'achat de denrées locales, bio et de qualité.

A ce jour, 27 collèges sont équipés en selfs participatifs.

Malgré la forte augmentation du coûts des denrées alimentaires et de l'énergie, le Département fait le choix de maintenir ses tarifs de restauration à 3,45 € par repas. La prise en charge de ce surcoût par le Département représente une aide au pouvoir d'achat des familles de plus de 750 000 €.



5. LA PARTICIPATION DES COLLÉGIENS AUX DÉCISIONS QUI LES CONCERNENT

8° MANDATURE POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ 26)

Parce que vivre au collège c'est déjà vivre en société, le Département a souhaité donner la parole aux collégiens et leur permettre d'exercer des responsabilités d'élus dans le cadre du Conseil Départemental des Jeunes.

Le Département reconduit le CDJ pour l'année scolaire à venir. Le mandat démarrera en novembre 2023 et s'achèvera en octobre 2024.

Les Conseillers Départementaux Jeunes, issus de classes de 5^e, 4^e, SEGPA, SEM ou ULIS de niveau équivalent, seront élus dans leurs établissements du 9 au 20 octobre 2023. Leur mandat sera consacré à des projets autour de différents thèmes : valorisation de l'engagement et notamment celui de jeunes sapeurs pompiers, environnement, découverte des métiers...

Depuis la création du CDJ en 2016, **les jeunes élus ont développé 30 projets pour améliorer le quotidien des drômois.** La grande majorité compte parmi les actions éducatives proposées aux 52 collèges publics et privés drômois.

Pour la rentrée scolaire 2023/24, plus de 25 demandes ont été faites par les établissements, afin de bénéficier des réflexions et des outils créés par les jeunes, pour les jeunes, notamment :

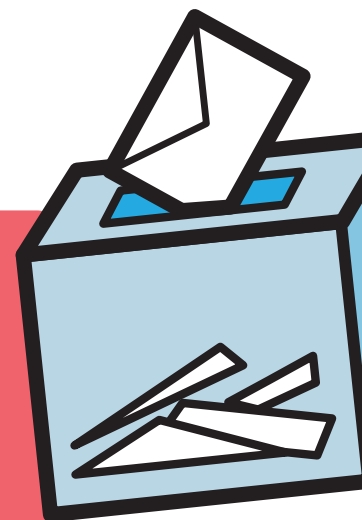
- Aménagement de la cour,
- Sensibilisation aux dégradations des sanitaires,
- Utilisation du Clue-ado, outil de lutte contre les discriminations,
- Sensibilisation aux addictions avec le jeu Tousadikt,
- Opération « Sans écrans »,
- Compréhension du handicap à travers plusieurs ateliers de mise en situation et d'échanges,
- Valorisation des agents des collèges
- Sensibilisation au harcèlement
- Course de l'orientation : en route pour découvrir les métiers

Certains des projets créés par les jeunes sont également utilisés dans un grand nombre de structures jeunesse du territoire.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU COLLÈGE

Un référentiel « **qualité globale des conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens** » dans la Drôme a été élaboré et testé dans cinq établissements.

Chaque groupe d'usagers évalue la qualité des conditions offertes aux collégiens (climat scolaire, état des sanitaires, mobilier, salles de cours, salles de permanence, restauration...) et propose des pistes d'amélioration de leur environnement de travail. Ce référentiel permet un débat démocratique entre les différents groupes d'usagers et la prise en compte de l'avis des principaux concernés. **Il sera progressivement déployé dans l'ensemble des établissements scolaires.**



6. UNE LARGE PALETTE D' ACTIONS ÉDUCATIVES



Citoyenneté, accès à l'art et à la culture, usages du numérique, alimentation, sport, santé, culture scientifique et technique, environnement et développement durable, connaissance des métiers...

Au total, 43 actions éducatives sont proposées et financées par le Département.

Ces actions complètent les programmes officiels et favorisent la curiosité intellectuelle et culturelle, l'ouverture d'esprit, la découverte du monde et le respect des autres.

Exemple : Tous les élèves de 6^e peuvent bénéficier d'une action visant à découvrir les activités proposées par les stations de la Drôme, tous les 5^e sont sensibilisés aux fake-news via l'action Détox l'infox. Enfin, pour la rentrée de septembre 2023, plus de 120 classes de 3^e auront l'occasion de se rendre au musée de Vassieux.

Par ailleurs, le Département finance près de 240 « projets libres », demandes déposées par les collèges, en lien avec leur projet d'établissement et soutenues par le Département. Au total **1,1 M€** sont consacrés à ces actions éducatives.

7. LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE, UN ENGAGEMENT DURABLE

• POURSUITE DU PLAN DE PERFORMANCE

ÉNERGÉTIQUE : des bâtiments exemplaires afin de réduire les consommations énergétiques (rénovation des systèmes de chauffage, remplacement des menuiseries, changement des systèmes d'éclairage, ...) en lien avec les objectifs de transition énergétique et écologique départementaux. Objectif : être en conformité avec le décret tertiaire qui impose 40 % de réduction d'énergie en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 sur les bâtiments de plus de 1000 m² donc dans les 32 collèges publics. Les énergies renouvelables sont aussi au cœur des démarches puisque en plus des collèges neufs, de nombreux collèges existants vont être équipés de panneaux photovoltaïques dans le cadre du Plan photovoltaïque dès cet été (Bédier au Grand Serre, Lapassat à Romans, Malossane à Saint-Jean-en-Royans, Fernand Berthon à Saint-Rambert-d'Albon, Denis Brunet à Saint-Sorlin-en-Valloire, Marcel Pagnol à Valence). D'ici 2024, ce sont près de 6000 m² (soit l'équivalent d'un terrain de foot !) qui seront positionnés sur les collèges. Ces installations correspondent à la consommation électrique de 11 collèges. L'investissement départemental atteint 2,5 M€ pour les seuls collèges.

• LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES

COLLÈGES : suite à la réalisation de mesures de la qualité de l'air en 2020 et 2021, les établissements ont été équipés de capteurs pédagogiques de CO₂ de manière à acquérir les bons gestes d'aération dans chaque salle de classe. Ce déploiement s'est accompagné d'actions pédagogiques auprès des équipes éducatives et des collégiens. Il se poursuivra par une planification des aménagements à réaliser à moyen terme pour optimiser la qualité de l'air dans tous les établissements.

• DÉPLOIEMENT DES PRODUITS MÉNAGERS ÉCOLABELLISÉS ET DES TECHNIQUES DE NETTOYAGE SAIN

: afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de diminuer les quantités de produits chimiques utilisés, le Département teste différentes méthodes de nettoyage sain. Il a ainsi équipé 2 établissements en eau ozonée, technique plébiscitée par les agents car elle permet de supprimer l'utilisation de produits chimiques sans modifier les gestes et postures maîtrisés par les agents.

• DÉPLOIEMENT DES BACS À COMPOST

dans de nombreux établissements : depuis 2017, 82 composteurs ont été installés dans 24 collèges afin de transformer les déchets organiques et les utiliser dans les espaces verts et jardins pédagogiques.

• REDÉPLOIEMENT DES ÉQUIPEMENTS NON UTILISÉS DANS LES COLLÈGES

: plutôt que de partir en déchetterie, les équipements encore en état sont redistribués à ceux qui en ont besoin : collèges publics, maison d'enfants à caractère social (MECS), associations...

8. DES COLLÉGIENS QUI BOUGENT



La pratique sportive au collège est un enjeu de santé publique et d'éducation des jeunes à travers les valeurs du sport qu'elle promeut. Avec un ambitieux programme de construction ou de rénovation de ses équipements, le Département permet aux collégiens une pratique sportive de qualité dans un environnement sécurisé.

Le Département soutient également **24 sections sportives** agréées par

le Ministère de l'Éducation nationale, en lien avec les fédérations sportives concernées dans **14 disciplines sportives**. Parmi elles quelques nouveautés: Hockey sur Glace au collège Gérard GAUD à Bourg-les-Valence, Escrime au collège Saint Louis de Crest, Football dans les collèges Jean MONNET à Bourg de Péage et François GONDIN à Chabeuil.

LA DERNIÈRE LIGNE DROITE VERS PARIS 2024

Suite à la labellisation départementale « **Terre de Jeux 2024** », la Drôme compte **24 collèges labellisés Génération 2024**. Pour l'année 2023/24 l'action éducative «Toi, les Jeux et Paris 2024 » (rencontres avec les sportifs de haut niveau, approches thématiques sur la santé, la discrimination...) sera proposée à 35 classes. Le Département renouvelle son soutien financier à l'ensemble des collèges labellisés.

Des « **Jeux des Collégiens 26.4** » à destination de 1000 collégiens seront organisés en juin 2024, à quelques jours du passage de la Flamme Olympique dans notre Département (le 20 juin 2024). Cette grande fête du sport scolaire proposera 20 activités en collaboration avec l'UNSS Drôme, l'UGSEL Drôme Ardèche, le CDOS Drôme et l'ensemble des fédérations impliquées.

« TOUS À VÉLO AU COLLÈGE »

La Drôme est une terre de vélo. Acteur majeur des transitions sociétales et environnementales, le Département contribue au développement des mobilités douces et du vélo du quotidien, notamment pour les collégiens, avec un ambitieux plan vélo de **42 M€**.

Au carrefour des enjeux de santé et d'environnement, le programme « **Tous à vélo au collège** » s'inscrit dans la continuité des objectifs de ce plan vélo et vise à faciliter, dynamiser et sécuriser la pratique quotidienne du vélo dans **21 collèges volontaires**. Évolutif et multi-partenarial, il a été mis en place dès la rentrée scolaire 2021/22 avec des interventions sur les **trajets domicile/collège** et sur la **pratique du vélo au sein même du collège**, en l'intégrant comme support de démarches éducatives en lien avec le dispositif national « Savoir rouler à vélo ».

Afin de sensibiliser et d'accompagner l'évolution des mentalités, un challenge inter-établissement a réuni plusieurs centaines de collégiens dans 16 établissements au printemps 2023. Cet événement devrait être reconduit en 2024.

En plus d'actions de sensibilisation, le programme « Tous à vélo au collège » comprend la réalisation d'aménagements pour sécuriser les itinéraires d'accès aux collèges, dans un rayon de 3 km autour des établissements ainsi que des actions « clé en main » à destination des 6^e.



CHIFFRES CLÉS 2023

25 902 COLLÉGIENS ACCUEILLIS À LA RENTRÉE 23/24

(19 354 dans le public, 6 548 dans le privé)

BUDGET GLOBAL CONSACRÉ AUX 38 COLLÈGES PUBLICS

82 M€

(32 gérés par le Département ; 6 par la Région - cités scolaires)

- Construction et rénovation des bâtiments : **3 M€ de grosses réparations par an, une ouverture de collège (de l'Hermitage à Mercuroi-Veaunes avec gymnase et terrain sportif de 34 M€) et une construction à venir (Suze la Rousse à 24 M€).**
- Emploi de 419 agents techniques et de direction : 16 M€ de masse salariale
- Fonctionnement et équipement des collèges : 11 M€
- **DONT :**
- Collège numérique (équipements, infrastructures, fonctionnement) : 2,4 M€
- Mobiliers de classes et équipements pédagogiques : 770 000 €
- 32 restaurants scolaires publics gérés par le Département, dont 31 en production directe
- 3,45 € prix du repas pour les familles
- 13 700 demi-pensionnaires et 210 pensionnaires
- 1 700 000 repas confectionnés /an
- 42 actions clés en main et près de 240 «projets libres» financés pour un montant total de 1,1 M€.

BUDGET GLOBAL CONSACRÉ AUX COLLÈGES PRIVÉS

4,5 M€

- Aide au fonctionnement : 3,7 M€
- Subventions d'investissement : 800 000 €

BUDGET UTILISÉ POUR LES FAMILLES

0,8 M€

- Carte Top Dép'Art pour le sport, la culture et les loisirs
- Bourses départementales



ENTRÉE DU COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DE L'HERMITAGE

CONTACT PRESSE

Département de la Drôme - Yvan Guilhot
yguilhot@ladrome.fr
04 75 79 27 84 / 06 99 23 32 75



LE DÉPARTEMENT